

Le budget participatif de la Ville de Paris

Juillet 2014

Le 2 juillet 2014, la maire de Paris Anne Hidalgo a présenté le fonctionnement du futur budget participatif de la Ville de Paris. 426 millions d'euros sur 6 ans, soit 71 millions par an, seront affectés à des projets élus par les Parisiens. Cela représente 5% du budget d'investissement de la Ville.

Processus de sélection des projets

Deux types de projets seront éligibles :

- ❖ Des projets développés à l'échelle de la Ville (ex : création d'une nouvelle piscine, rénovation d'un stade ou d'une salle de spectacle) pour lesquels tous les Parisiens pourront voter sur Internet et dans les mairies d'arrondissement. Le premier vote aura lieu du 24 septembre au 1^{er} octobre 2014 pour un lancement des projets dès 2015. La Mairie de Paris considère l'exercice 2015 comme une expérimentation, l'objectif étant que les Parisiens puissent proposer eux-mêmes les projets qu'ils souhaitent voir réaliser. Ces derniers seront ensuite expertisés et budgétisés par les services de la ville avant d'être soumis au vote.
- ❖ Des projets de proximité développés dans les arrondissements (ex : création d'une crèche, aménagement d'un square). Le comité des arrondissements doit adopter, d'ici la fin 2014, une procédure commune pour définir les modalités de leur élection. Les conseils de quartiers, les services municipaux, les élus et les associations seront associés à cette initiative.

Cette initiative s'inspire d'actions menées dans d'autres villes dans le monde et en Europe¹ (Porto Alegre, Rome, Séville, Saint-Denis, Aubagne...). Chaque ville définissant ses propres règles et critères d'éligibilité des projets, les démarches de budgets participatifs sont très hétérogènes.

Elles partagent néanmoins la caractéristique commune d'inclure des citoyens ordinaires dans le cycle budgétaire d'une collectivité publique. Selon les endroits, les projets sont élaborés collectivement au sein d'assemblées à l'échelle du quartier, d'un arrondissement ou de la ville et portent sur des parts variables du montant de l'investissement de la collectivité (entre 2 et 20% en général en Europe). Le budget participatif de la ville de Paris propose un dispositif encore inédit qui passe par un vote sur des projets proposés par les parisiens, expertisés par les services de la ville.

Pour en savoir plus

Site Internet de la Mairie de Paris : budgetparticipatif.paris.fr

Travaux de recherche sur le sujet :

Marion GRET, Yves SINTOMER : Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie, La Découverte, Paris, 2002.

Carsten HERZBERG, Anja RÖCKE, Yves SINTOMER : Démocratie participative et modernisation des services publics : les affinités électives ? Enquête sur les expériences de budget participatif en Europe, Paris, La découverte, 2008.

¹ On recense environ 300 initiatives dans le monde et une soixantaine en Europe.

Julien TALPIN, Héroïse NEZ : « Des formes nouvelles de démocratie », La revue du projet n°29, septembre 2013.

Julien TALPIN : « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de la participation au sein de dispositifs participatifs. » Politix, vol. 19 n°75, 2006, p. 13-31.

Yves SINTOMER, Anja RÖCKE, Julien TALPIN : « Démocratie participative ou démocratie de proximité ? Le budget participatif des lycées du Poitou-Charentes », L'Homme et la société 2009/2-3 (n° 172-173).

Anne QUERRIEN, Éric MAIGRET : « Le budget participatif est-il une bonne idée ? », Hermès, La Revue, 2000/1 n° 26-27, p. 309-321.